### Parc national de la Guadeloupe

# Orientation 02.2.2. : Encourager une exploitation durable des ressources

[...]

• <u>Mesure 2.2.2.2.</u>: <u>Valoriser l'utilisation du bois en favorisant d</u>es filières <u>bois éco-responsables</u>

La filière bois est actuellement inexistante, la majeure partie du bois utilisé -notamment pour la construction- étant importée. Ainsi, alors que l'aménagement 1991-2000 de la forêt départementalo-domaniale prévoyait 43 000 m3 de bois récolté, seulement 3 389 m3 ont été commercialisés pendant cette période. Dans un premier temps, en cohérence avec la convention tripartite ONF - Conseil général - Établissement public du parc national, il est donc nécessaire de créer une filière bois éco-responsable de façon à valoriser en circuit-court l'utilisation traditionnelle du bois comme bois d'oeuvre (en alternative aux importations systématiques), comme charbon de bois et boisénergie ou encore comme étais, gaulettes, etc.

#### Déclinaison possible de la mesure :

- Évaluer la ressource bois accessible en forêt publique (plantations) et privée (après le diagnostic forestier) de façon à la valoriser
- Susciter et accompagner la mise en place d'exploitants scieurs
- Développer les métiers du bois
- Définir une stratégie de reboisement en développant les opérations « pilotes » ainsi qu'en favorisant les arbres à graines (avifaune et artisanat)
- Mettre en place les méthodes de débardage adaptées pour l'accès à la ressource
- Réfléchir à la mise en place d'un label « bwa gwadloup » (après étude de marché)
- Développer l'utilisation du bois-énergie

#### Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Service de l'État en charge de la forêt
- Propriétaires forestiers et leurs représentants
- Office national des forêts
- Collectivités territoriales
- Établissement public du parc national

[...]

## Parc national de la Guadeloupe

Page 52 de la Charte PNG Référence ID de l'article : #3063

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-17 11:05